

Pac: un rapport

parlementaire détonnant
Publié le 23 février, un rapport d'information sur la réforme de la Pac prend le contre-pied des orientations dominantes de l'Europe. Réalisé par les députés Jean-Luc Brauven (PS) et Michel Piron (UDI), il met en cause les assurances privées comme facteurs de stabilisation des revenus. « Dans l'ensemble, les systèmes assurantiels privés n'ont pas fait la preuve de leur efficacité », écrivent les rapporteurs. Pourtant, ces assurances existent déjà en France et sont grassement soutenues par l'État et l'UE. Les contrats à l'état et l'UE. Les contrats à l'état et l'UE. Les contrats à l'état et l'UE.

En revanche, les députés plaident pour que les fonds de mutualisation, tel que le FMSE en France, soient encouragés. Toutefois, il faut que ces fonds se limitent « à des risques d'ordre sanitaire (épizooties), environnemental ou climatique ». Enfin, le rapport plaide pour un renforcement des outils européens appelés « instruments de stabilisation des revenus ». Voilà qui confirme – en partie au moins – la position de la Conf (communiqué du 3/2).

La Cour des Comptes allume les chambres

« Le nombre d'agriculteurs diminue inexorablement mais les dépenses des chambres d'agriculture suivent une tendance haussière », assène la Cour des Comptes dans son rapport annuel présenté le 8 février. Elle reconnaît néanmoins que les chambres doivent faire face à de nouvelles missions, tels que l'Observatoire des installations et la tenue du registre des actifs agricoles, confiés à l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) par décret en mai 2016. Cela ne modère pas l'appréciation de la Cour sur « des avantages salariaux exorbitants ». En outre, elle note « trop de mise à disposition de personnel pour des structures privées ». Certaines chambres « continuent » de subventionner des syndicats d'exploitants agricoles, remarque-t-elle encore. Autre grief: trop d'élus dans les chambres départementales, chacun coûtant en moyenne 3095 euros par an. Par ailleurs, la Cour reproche à l'APCA son manque d'autorité sur les chambres départementales, alors que les missions qui lui sont confiées par l'État devraient la conduire à un suivi soutenu des programmes de développement régionaux et départementaux. Le nouveau président de l'APCA, Claude Cochonneau, a du pain sur la planche... mais l'avis de la Cour des Comptes, facultatif, est rarement suivi d'effets!

Actualité

La société voit dans les petites fermes l'avenir de son agriculture

Un sondage commandé par la Confédération paysanne et publié le 19 janvier montre le soutien de la société aux petites fermes dans lesquelles elle voit son avenir agricole. Les pouvoirs publics sont invités à tenir compte des résultats très clairs de ce sondage.

Les petites fermes représentent près d'un tiers des fermes françaises: elles sont aujourd'hui 130 000 dans le pays, réparties sur tous les territoires qu'elles font vivre.

Un sondage a été commandé fin 2016 à l'institut Ifop par la Confédération paysanne pour vérifier que la société est consciente du rôle important de ces petites fermes. Par ce sondage, la volonté du syndicat est de faire reconnaître l'existence des petites fermes par les pouvoirs publics (elles sont absentes des statistiques, ne sont pas définies) et de montrer qu'elles sont peu ou pas soutenues alors qu'elles sont bénéfiques pour la société.

Les résultats ont été publiés par l'hebdomadaire Politis en janvier. Les citoyens reconnaissent que les petites fermes sont adaptées pour produire une alimentation de qualité, créer de l'emploi et préserver l'environnement. 64 % d'entre elles/eux reconnaissent ce rôle et

89 % sont favorables à la mise en place d'un soutien spécifique en matière de fiscalité, de subventions et de normes réglementaires. La société reconnaît donc qu'avec des aides supplémentaires, les petites fermes pourraient d'autant mieux remplir leurs missions.

Le sondage montre que 91 % des citoyens voient dans les petites fermes l'avenir de l'agriculture. Quels que soient l'âge, le niveau d'étude, la tendance politique ou autres critères, les pourcentages en faveur des petites fermes sont assez équilibrés. Toutes les couches de la société leur sont donc favorables. Les politiques publiques doivent prendre en compte ces résultats: il est temps que les petites fermes soient reconnues et soutenues.

Le « monde agricole » à convaincre

Mais le « monde agricole » ne semble pas majoritairement aussi persuadé que les citoyens. Il est donc de notre devoir de faire en sorte qu'il en soit lui aussi convaincu. Le Salon de l'Agriculture a ainsi permis à la Confédération paysanne de communiquer sur les résultats du sondage. Les structures syndicales départementales et régionales sont invitées à lui donner écho. Les élus locaux peuvent avec ces résultats être interpellés

pour savoir ce qu'ils comptent faire à leur échelle pour les petites fermes.

Derrière ces chiffres, ce sont des paysannes et paysans nombreux, souvent innovants, qui travaillent au quotidien sur leur ferme pour produire localement des aliments de qualité. Mais ces femmes et hommes ont souvent le sentiment d'avancer seuls, de faire face aux difficultés sans accompagnement adapté (conseil et formations, outils de transformation et commercialisation, normes, statut...). Et surtout avec la perception d'être oubliés de la politique agricole (planchers excluants d'accès aux aides, petites surfaces, certaines productions exclues de la Pac...).

Comme l'indique le sondage, puisque l'avenir de l'agriculture passe par les petites fermes, il est temps que des mesures suivent ce constat, avec des évolutions de la Pac, des services techniques et consulaires mais également le soutien des collectivités territoriales (en lien avec le foncier, l'alimentation...).

Laurence Marandola,
paysanne en Ariège

Définition

Définition française des petites fermes⁽¹⁾:

- un chiffre d'affaires hors taxes, incluant les aides Pac du 1er pilier (en moyenne triennale), inférieur à 50 000 euros pour une unité de travail annuel (UTA), 75 000 euros pour 2 UTA, 100 000 euros pour 3 UTA, 125 000 euros à partir du quatrième UTA (et au-delà). Les cotisant.es solidaires et la pluriactivité sont pris en compte tant que leur revenu (inférieur au Smic) ajouté au chiffre d'affaires est inférieur aux plafonds ci-dessus;
- un montant maximum d'aides du 1er pilier de la Pac (en moyenne triennale) de 15 000 euros/1 UTA, 20 000 euros/2 UTA et au-delà;
- une surface (SAU déclarée à la Pac) maximum, hors landes et parcours, inférieure à 30 hectares (58 % de la surface moyenne des fermes françaises) pour 1 UTA, 40 hectares pour 2 UTA, 50 hectares pour 3 UTA, 60 hectares pour 4 UTA et au-delà.

(1) Conseil supérieur d'orientation de l'Agriculture, 2002



La plaquette « Petites fermes » de la Confédération paysanne, avec les revendications du syndicat, sont à télécharger sur: http://confederationpaysanne.fr/sites/1/articles/documents/Livret_Petites_fermes_web.pdf